



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 40589

### Texte de la question

M. Emile Blessig attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la pénurie d'infirmières sur le marché du travail. De nombreuses associations bas-rhinoises d'aide aux personnes âgées disent avoir de graves difficultés pour recruter des infirmières diplômées d'Etat dans leurs structures d'hébergement médicalisées, et plus particulièrement les USLD. Ceci nuit à la qualité des soins dont les pensionnaires ont besoin. De plus, cette situation pose des problèmes importants au niveau de l'organisation du travail dans les structures ; situation qui va assurément se dégrader avec la mise en place de la réduction du temps de travail à 35 heures. Il lui demande donc les solutions qu'elle entend mettre en oeuvre pour remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

Les services du secrétariat d'Etat à la santé et aux handicapés sont conscients des difficultés rencontrées par les structures d'accueil pour les personnes âgées pour recruter des infirmiers. L'évolution récente de la démographie des infirmiers fait en effet apparaître des besoins importants, liés à un nombre élevé de départs à la retraite et à la perspective de réduction de la durée légale du travail. Compte tenu de ces éléments, le quota d'étudiants infirmiers à admettre en première année d'études a été fixé à 17 236 en 1998 et à 18 436 en 1999, ce qui représente une augmentation de près de 14 % par rapport à 1997. Pour l'année 2000, en application du protocole d'accord conclu entre les organisations syndicales de la fonction publique hospitalière et la ministre de l'emploi et de la solidarité, le quota a été fixé à 26 436 étudiants infirmiers, ce qui représente une augmentation de plus de 43 % par rapport à l'année 1999. Des mesures ont donc été prises en vue de répondre aux besoins de la population en infirmiers. Cette politique d'adaptation constante du flux de formation des infirmiers aux besoins recensés sera poursuivie au cours des prochaines années.

### Données clés

**Auteur :** [M. Émile Blessig](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40589

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et handicapés

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 2000, page 440

**Réponse publiée le :** 5 juin 2000, page 3469